



BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°2

BUDGET 2011-2012

Un plan pour les finances publiques

Québec, le 17 mars 2011 – « La rigueur budgétaire est un moyen de nous assurer la marge de manœuvre nécessaire pour rester maîtres de nos choix et nous doter des outils de développement dont nous avons besoin. Nous gardons le cap », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Des déficits inchangés sur cinq ans

Au chapitre des finances publiques, le gouvernement annonce qu'il a fait mieux que prévu au cours des années 2009-2010 et 2010-2011, alors que les déficits sont révisés à la baisse. Le budget 2011-2012 présente des améliorations :

- de 1 083 millions de dollars pour l'année 2009-2010, alors que le déficit s'est établi à 3,2 milliards de dollars;
- de 306 millions de dollars pour l'année 2010-2011, alors que le déficit devrait s'établir à 4,2 milliards de dollars.

De plus, comme cela est prévu dans la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement détermine dans ce budget les cibles définitives de déficits décroissants qu'il devra respecter pour les deux prochaines années.

Ainsi, après avoir atteint 4,2 milliards de dollars en 2010-2011, le déficit sera graduellement réduit à 3,8 milliards de dollars en 2011-2012 et à 1,5 milliard de dollars en 2012-2013. L'équilibre budgétaire est toujours prévu pour 2013-2014.

Pour faire face aux imprévus, les déficits incorporent des provisions pour éventualités de 300 millions de dollars respectivement en 2010-2011 et en 2011-2012, ainsi que de 200 millions de dollars en 2012-2013, pour un total de 800 millions de dollars sur trois ans.

Globalement, la somme des déficits budgétaires prévue pour les années 2009-2010 à 2013-2014, soit sur cinq ans, s'établit à 12,7 milliards de dollars, ou encore est inférieure de 189 millions de dollars à celle prévue l'an dernier.

L'élimination du déficit en 2013-2014 sera rendue possible grâce au respect des mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, principalement à l'égard du contrôle des dépenses.

Au budget de l'an dernier, 90 % des efforts à réaliser pour retourner à l'équilibre budgétaire étaient identifiés. En considérant l'ensemble des révisions financières constatées depuis le budget, le solde des mesures à identifier en 2013-2014 diminue légèrement, passant de 1 051 millions de dollars en mars 2010 à 1 025 millions de dollars.

« L'année dernière, nous avons tracé une trajectoire rigoureuse qui doit, chaque année, réduire le déficit pour nous ramener à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, tout en préservant l'intégrité, la qualité et la solidarité de nos services publics », a indiqué le ministre des Finances.

Évolution des dépenses et des revenus

Les dépenses budgétaires du gouvernement, incluant les dépenses de programmes et le service de la dette, devraient atteindre 69,1 milliards de dollars en 2011-2012.

Il est prévu que les dépenses de programmes augmenteront de 2,4 % en 2011-2012. En conséquence, considérant les sommes versées dans les nouveaux fonds créés par le gouvernement pour financer certaines activités, le taux de croissance des dépenses sera de 3,7 % en 2011-2012, comparativement à la prévision de 2,8 % du budget de l'an dernier.

Ces nouveaux fonds sont constitués du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), du Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) et du Fonds pour le financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS).

Les revenus budgétaires, quant à eux, devraient totaliser 65,4 milliards de dollars en 2011-2012, soit 50,3 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 15 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux. Ces revenus devraient augmenter de 4,8 % en 2011-2012 et de 5,7 % en 2012-2013.

Gestion de la dette

Le ministre a profité du dépôt du budget pour rappeler que le gouvernement s'était donné deux objectifs en matière de réduction de la dette, d'ici quinze ans. Pour l'année financière 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. La dette brute, elle, ne pourra excéder 45 % du PIB.

« Les efforts de réduction du poids de la dette se poursuivent. Le budget 2011-2012 prévoit des actions additionnelles contribuant à l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, nous verserons annuellement 25 % de toutes les redevances minières, pétrolières et gazières au-delà de 200 millions de dollars au Fonds des générations, à compter de 2014-2015 », a souligné le ministre.

De plus, afin de réduire la dette en pourcentage du PIB, le budget prévoit la diminution graduelle des investissements en infrastructures selon un rythme de croisière qui assure le maintien de leur qualité. Malgré cette réduction, le niveau annuel des investissements en pourcentage du PIB demeurera supérieur à celui d'avant la récession.

Lutte contre l'évasion fiscale

Le ministre a également abordé la question de la lutte contre l'évasion fiscale. « Le gouvernement a fait de la lutte contre l'évasion fiscale un des grands volets de son Plan de retour à l'équilibre budgétaire. L'objectif ambitieux de récupérer 320 millions de dollars en 2010-2011 sera atteint. Aussi, les cibles annuelles de récupération fiscale seront rehaussées de 150 millions de dollars cette année et de 200 millions de dollars par la suite, pour porter l'objectif global à 1,4 milliard de dollars en 2013-2014 », a-t-il déclaré.

Le ministre a indiqué que pour atteindre ces objectifs, les mesures en place allaient être intensifiées, et des interventions dans de nouveaux secteurs allaient être menées.

Litiges avec le gouvernement fédéral

« Il y a vingt ans, le Québec a pris la décision de se joindre au gouvernement fédéral pour réformer les taxes de vente au Canada. Le Québec a donné l'exemple. Or, il reçoit actuellement du gouvernement fédéral le même traitement que les provinces qui, vingt ans plus tard, n'ont toujours rien fait pour harmoniser leur taxe de vente avec la TPS. Cette situation inéquitable doit être corrigée. Notre gouvernement continuera de défendre les intérêts des Québécois dans le cadre de ces discussions », a conclu le ministre des Finances.

Le document *Le point sur les transferts fédéraux* accompagne les documents budgétaires.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363